

Paris, le 30 mai 2011

■ **Premières assises de la coopération entre l'APCMA et le Cnam: quelles formations pour les chefs d'entreprises artisanales de demain ?**

Depuis 2006, l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA) et le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) travaillent en partenariat à la constitution des Universités régionales des métiers et de l'artisanat (URMA) dont la mission est d'élaborer des offres de formation vers les meilleurs niveaux de qualification nécessaires à la conduite d'une entreprise artisanale.

Les premières assises de la coopération APCMA-Cnam « Artisans pour entreprendre » sont organisées le 31 mai 2011 à partir de 9h45¹.

Au titre du bilan, la création en 2007 du titre « **entrepreneur de petite entreprise** » (niveau III), inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et porté par le Centre national de l'entrepreneuriat (Cnam-CNE). L'objectif de ce cursus est de former les artisans de demain : **d'excellents professionnels aptes à diriger une entreprise dans un monde en mouvement.**

Depuis la première promotion, 187 élèves, dont 81% de moins de 25 ans et 51% de femmes, ont pu bénéficier de cette nouvelle formation. Elle a été prodiguée pour 75% d'entre eux via l'apprentissage. Les domaines d'artisanat plébiscités par les élèves sont la plomberie, la coiffure, la pâtisserie, la construction-rénovation, l'esthétique, la maçonnerie et la fleuristerie. 56% des certifiés ont ainsi pu développer leur activité, 30% ont créé leur entreprise et 14% ont repris une entreprise.

Dix URMA ont été labellisées à ce jour dans les régions suivantes : Nord-Pas-de-Calais, Bretagne, Île-de-France, Alsace, Rhône-Alpes, Poitou-Charentes, Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Guadeloupe et La Réunion. Trois sont en cours de labellisation en Martinique, Pays-de-Loire et Franche-Comté. Une antenne est prévue à New-York.

1- L'événement se déroulera au Cnam – Amphithéâtre Abbé Grégoire – 292, rue Saint-Martin, Paris IIIe. Voir programme et participants ci-joint.

Les Universités régionales des métiers et de l'artisanat

Le parcours classique, apprenti, salarié puis patron d'une entreprise artisanale reste prépondérant dans l'artisanat. Pour autant, les diplômés de l'enseignement supérieur sont de plus en plus nombreux à rejoindre le secteur ce qui entraînent une élévation des niveaux de formation (15% en moyenne des créateurs-repreneurs sont diplômés de l'enseignement supérieur, mais cette part peut atteindre 25% dans l'artisanat de production ou 41% dans les services aux entreprises). L'adaptation des cursus et la création d'Universités régionales des métiers et de l'artisanat (URMA) procèdent de ces évolutions. L'URMA est un dispositif régional, organisé par la chambre régionale de métiers et de l'artisanat (CRMA). En partenariat avec les établissements de l'enseignement supérieur et notamment le Cnam, les URMA sont en cours de création dans chaque région pour apporter lisibilité et visibilité tant aux artisans en parcours individualisé de formation, qu'aux étudiants et adultes en mobilité professionnelle pour rejoindre les entreprises artisanales.

L'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat

L'APCMA est l'établissement public national fédérateur des chambres de métiers et de l'artisanat, composée des présidents des chambres de métiers et de l'artisanat représentant les régions, les départements et les sections (CMAR, CRMA et CMA). Au service des chambres de métiers et de l'artisanat, ses instances animent le réseau, développent des actions collectives et des services communs. La première mission de l'APCMA est d'agir pour que la place de l'artisanat soit reconnue à part entière dans l'économie, au niveau national et européen et, que les intérêts des entreprises artisanales soient pris en compte dans les lois et réglementations et bénéficient d'évolutions favorables à leur développement.

Conservatoire national des arts et métiers

Le Cnam est le seul établissement d'enseignement supérieur français entièrement dédié à la formation des adultes. Doté du statut de grand établissement, il est placé sous la tutelle du ministre chargé de l'Enseignement supérieur. Ses trois missions sont la formation professionnelle supérieure tout au long de la vie, la recherche technologique et l'innovation, et la diffusion de la culture scientifique et technique. Il pilote un réseau de 28 centres régionaux et de 150 centres d'enseignement, dont le siège est à Paris. Le Cnam est organisé autour de deux écoles ; l'école Sciences industrielles et technologies de l'information (Siti) et l'école Management et Société (MS). Les formations qu'il dispense sont ancrées dans la pratique professionnelle et visent à développer les compétences recherchées par les entreprises et leurs salariés. Les parcours de formation modulaires et individualisés débouchent sur des diplômes d'enseignement supérieur reconnus, nationaux ou homologués, du niveau bac+2 aux diplômes d'ingénieur et de 3e cycle, ou sur des certificats attestant des compétences dans des métiers bien identifiés. Chaque année le Cnam accueille près de 100 000 élèves sur tout le territoire national, et 10 000 autres à l'étranger, dans 43 pays partenaires, en Europe, au Maghreb, en Afrique, au Proche-Orient, en Asie, au Canada et en Amérique latine. Pour aller plus loin: www.cnam.fr. Le Centre national de l'entrepreneuriat (Cnam-CNE) est dédié aux femmes et aux hommes qui conduisent des initiatives aux différents stades du cycle de vie de l'entreprise (création, croissance, diversification, essaimage, transmission-reprise, etc.). Son expertise porte plus spécifiquement sur les entreprises de petite taille.

Contacts presse :

APCMA

Elisabeth de Dieuleveult
01 44 43 40 96 - et 06 61 25 98 00
dieuleveult@apcma.fr

CNAM

Gauthier Caron-Thibault :
06 24 15 58 60 – gauthier.caron_thibault@cnam.fr
Conservatoire national des arts et métiers
Cabinet de l'Administrateur Général - <http://presse.cnam.fr>